



HAL
open science

Master Arts

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Arts. 2017, Aix-Marseille université - AMU. hceres-02028867

HAL Id: hceres-02028867

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028867>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Arts

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Arts, lettres, langues, sciences humaines

Établissement déposant : Aix-Marseille Université

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Cette mention est composée de cinq spécialités (*Arts plastiques, Cinéma-audiovisuel, Études théâtrales, Musicologie, Médiation culturelle de l'art*), qui, elles-mêmes, se décomposent en neuf parcours, autrement dit un parcours recherche et un parcours professionnel pour toutes les spécialités, sauf la spécialité *Musicologie* qui propose un parcours indifférencié depuis 2015.

Les neuf parcours sont : *Théorie et pratique des arts plastiques, Création et gestion de l'image numérique, Recherche en cinéma et audiovisuel, Métiers du film documentaire, Dramaturgie et écritures scéniques, Arts de la scène, Musique et musicologie, Nouveaux espaces européens et méditerranéens de l'art, Médiation culturelle de l'art*. Ce dernier parcours est un double diplôme d'Aix-Marseille Université (AMU) (France) et de l'Université d'Hildesheim (Allemagne). Les enseignements des autres parcours sont dispensés soit sur le site Schuman d'AMU, soit dans la ville d'Aix-en-Provence, avec quelques rares unités d'enseignement délocalisées dans des structures de diffusion, également à Aix-en-Provence.

Les objectifs professionnels sont extrêmement larges, en regard des neuf parcours : les métiers des entreprises publiques, privés et des associations en rapport avec la création ou la diffusion de l'art, notamment contemporain.

Analyse

Objectifs
<p>Il existe une telle disparité entre les différents parcours qu'il est malaisé de dégager des objectifs réellement communs, au-delà de quelques considérations générales. Les connaissances et compétences acquises sont, sur le papier, et par-delà des propos généraux, conformes aux attendus. Cependant, le dossier est particulièrement difficile à lire et à analyser en raison d'une confusion entre ce qui relève de la connaissance (ce que la formation est censée apporter comme fondements théoriques) et ce qui relève de compétences à acquérir. Les métiers offerts, extrêmement diversifiés, sont crédibles. Les « synergies » avec les « espaces scientifiques » locaux le sont également.</p> <p>Les objectifs spécifiques à chacun(e) des spécialités/parcours sont très développés, et de nature à rendre compte des contenus pédagogiques et scientifiques de la formation.</p>
Organisation
<p>L'organisation de la mention telle que la relate le dossier est peu lisible. Il n'est pas clair si elle est composée de quatre ou de cinq spécialités. Le nombre de parcours (neuf ou dix selon les endroits du dossier) n'est pas davantage clair. Cette confusion semble provenir de la division de la spécialité <i>Arts du spectacle</i> en deux « parcours » (avec un usage abusif du terme) <i>Cinéma-audiovisuel</i> et <i>Études théâtrales</i>.</p>

De la même façon, les neuf parcours annoncés, avec des intitulés clairs, s'avèrent être déclinés en dix parcours aux noms différents (qui recouvrent les cinq disciplines, à chaque fois partagées en deux parcours, l'un « professionnel », l'autre « recherche »). Le passage de neuf à dix s'explique par la division de la spécialité *Musique et musicologie* en deux parcours, l'un professionnel, l'autre en recherche jusqu'en 2015 et l'indifférenciation de cette spécialité par la suite (d'après le dossier). Mais la plaquette de la formation actualisée en février 2016 indique toujours deux parcours différenciés.

Des enseignements « fondamentaux et théoriques » constituent un tronc commun à l'ensemble des spécialités. À cela s'ajoutent d'autres formes de mutualisation : certains modules, certains projets d'étudiants ou des séminaires transversaux générés par le laboratoire d'études en sciences des arts (LESA - équipe d'accueil 3274).

La structuration de la mention n'est pas explicite. Le dossier n'en propose aucun tableau récapitulatif. Selon le dossier, chaque spécialité possède un tronc commun spécifique en première année de master (M1) et en deuxième année de master (M2). En l'absence de détail sur ces mutualisations, il est impossible d'analyser la cohérence des choix. Un séminaire transversal par an est « pour partie adossé aux programmes de recherche développés par le LESA ». Cela paraît très modeste par rapport à la taille du laboratoire et des effectifs de ce master.

Il est à noter qu'une réflexion permanente sur les enjeux contemporains amène les équipes pédagogiques à faire évoluer régulièrement les contenus et l'architecture de chaque parcours. Le dossier mentionne une adaptation constante des contenus aux mutations du monde professionnel : la fusion des deux parcours en un parcours indifférencié en *Musique et musicologie* ; la création du parcours *Management d'image* dans la spécialité *Arts plastiques* ; les passerelles avec l'ERAC (École régionale d'acteurs de Cannes), etc.

Pour l'avenir de la formation, le dossier signale que chacune des spécialités a en perspective les moyens de ces réformes : la thématique recherche/création et le rapprochement possible avec l'UMR (unité mixte de recherche) « Arts/sciences » en émergence pour la spécialité *Musicologie* ; la dynamique de fusion des spécialités *Études théâtrales* et *Médiation culturelle de l'art* ; l'ouverture de la spécialité *Arts plastiques* vers deux partenaires essentiels en région, à savoir l'École supérieure de la photographie d'Arles et l'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence.

Positionnement dans l'environnement

L'argument du monopole de la mention en région PACA (Provence-Alpes-Côte-d'Azur) et plus globalement dans le Sud-Est de la France n'est guère recevable, car chacune des spécialités n'a le monopole, ni en région PACA, ni et encore moins, dans le Sud-Est. Cela pose d'ailleurs le problème de l'artificialité de la mention, qui n'est qu'une association de plusieurs spécialités bien identifiées.

En revanche, le positionnement de cette mention dans le tissu de la recherche dans la Métropole Aix-Marseille-Provence est très satisfaisant, et de nature à créer une bonne attractivité. Adossée à trois laboratoires, le LESA (équipe d'accueil 3274), le LAMES (Laboratoire méditerranéen de sociologie (UMR CNRS (Centre national de la recherche scientifique)/AMU 7305) et enfin le Centre de recherche sur les pratiques de communication et de médiation (CREPCOM) (Institut de recherche en sciences de l'information et de la communication (IRSIC), équipe d'accueil 4262). Pour la spécialité *Médiation culturelle de l'art*, la proximité avec l'Université d'Avignon (médiation de la culture et du patrimoine) pourrait être problématique : la spécialisation en médiation de l'art confère néanmoins à cette spécialité un certain monopole (en 18^{ème} section du CNU (conseil national des universités)), et à la mention une certaine cohérence. La nouvelle offre du parcours professionnel *Création et gestion de l'image numérique* est également singulière et en pointe dans l'espace régional. D'autres partenariats avec des laboratoires, plus ponctuels, témoignent d'un bon ancrage dans l'environnement de la recherche.

Un nouvel outil de travail transversal, le projet Turbulences, sur lequel malheureusement il y a peu d'informations, devrait enrichir la formation dès 2018.

Les partenariats avec les entreprises et/ou structures culturelles sont également assez riches, essentiellement dans l'axe Aix-Marseille.

Equipe pédagogique

L'équipe des titulaires est constituée très largement d'enseignants-chercheurs du LESA. La proportion professeurs et maîtres de conférences est bonne (*grosso modo* dans une proportion d'un tiers, deux tiers, selon les spécialités). On s'étonnera du relatif faible poids des heures destinées au master dans le service des professeurs en arts plastiques (les 4 professeurs ont respectivement 39, 120, 78, 58 heures de service dans la mention).

La présence de quelques PRAG (professeur agrégé détaché dans le supérieur) ou PRCE (professeur certifié détaché dans le supérieur) est légitime au regard des nombreuses disciplines techniques, notamment en musique et arts-plastiques. Le nombre des chargés de cours et des professionnels est très important, dans quasiment toutes les spécialités. Les charges d'enseignement pour chacun des intervenants sont extrêmement variées et spécialisées et sont de 5,5 heures/année à 144 heures/année. Le détail de ces volumes et des enseignements dispensés montre que chacune des spécialités cherche à constituer des équipes au plus près des objectifs de formation. On note en revanche la présence d'un seul attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) et doctorant-chargé d'enseignement.

Les professeurs associés (PAST) sont présents dans presque toutes les spécialités pour des volumes globalement assez importants (selon les parcours : 120, 230, 36, 181, 45 heures) sauf pour la musicologie (9 heures).

Les équipes sont constituées en spécialités. Elles se réunissent donc dans ce cadre, au rythme d'une fois par mois (selon le dossier). L'organisation, en termes de réunions pédagogiques, montre une réelle dynamique et une bonne participation des représentants étudiants.

Le dossier mentionne la contrainte imposée par les tutelles quant aux recrutements des professionnels dans le monde de la culture. Sans que le dossier n'entre dans le détail, il s'agit d'un problème récurrent dans les formations en art, problème que les tutelles devraient prendre en compte, au risque de fragiliser ces formations.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs sont assez stables. Il est cependant difficile de dégager des chiffres fiables, année par année, discipline par discipline. L'effectif, toutes années confondues, est autour de 240 étudiants, avec de très grandes disparités d'une spécialité à l'autre. Pour le niveau M2, ces chiffres sont, dans l'ordre décroissant, de 58 en *Médiation culturelle de l'art*, 40 en *Arts plastiques*, 39 en *Arts du spectacle*, 9 en *Musicologie*. Pour cette dernière, le nombre d'inscrits en 2014-2015 peut paraître inquiétant (8 en 2014-2015). Il est toutefois conforme aux formations similaires en France. Aucune spécificité locale ne justifie ce faible effectif.

Le nombre d'étudiants étrangers est important (quasi le quart). Le taux de boursiers avoisine les 40 %.

Concernant l'insertion, les chiffres communiqués ne concernent que la promotion 2011-2012, avec deux tiers de répondants. La grande hétérogénéité des spécialités de la mention ne permet pas une analyse fiable et explicite des résultats. Sur cette base, l'insertion professionnelle est tout à fait satisfaisante (supérieure à 70 %).

Les taux d'abandon en M1 et M2 restent faibles (inférieurs à 5 % en moyenne), gage d'une formation qui correspond à l'attente des étudiants.

Concernant la poursuite d'études, les chiffres indiquent un taux d'un tiers de réinscriptions dans AMU, comprenant des reprises d'études en licence (d'autres disciplines), en M2, et marginalement en thèse (environ 15 % de ce tiers de réinscription) et encore plus marginalement pour la préparation à l'agrégation. Le taux de poursuite d'études supérieures est très faible, et préoccupant.

Place de la recherche

Cette mention est adossée essentiellement au LESA (équipe d'accueil 3274), ainsi qu'à deux autres laboratoires, le LAMES (UMR 7305) et enfin le CREPCOM, dépendant de l'IRSIC, équipe d'accueil 4262). Aussi, la recherche est surtout ancrée dans la 18^{ème} section du CNU, de manière évidente pour la musique, le cinéma et les arts plastiques, mais aussi pour les études théâtrales, bien que moins évidente mais légitime en médiation culturelle de l'art. Le lien avec la création, voire avec la « recherche-création » (comme pour la musicologie), est donc essentiel, et au cœur de la formation dans cette mention. En revanche, le dossier ne mentionne pas dans le détail l'implication des étudiants dans les programmes des laboratoires en dehors des incitations pour la participation aux journées d'études, colloques et « supports éditoriaux fléchés recherche ».

La perspective très récente (janvier 2017) de la constitution d'une UMR « Arts-sciences » au sein d'AMU est mentionnée à la fois comme une opportunité (pour la musicologie, le cinéma, les arts-plastiques) et un risque pour le LESA (en terme de poursuite d'études en doctorat). Pour autant, il serait logique que les disciplines suscitées intègrent cette UMR - dont l'intérêt est incontestable -, si elle devait être créée, tant les objectifs sont communs. Les effets sur la formation ne pourraient être que positifs, puisque l'interdisciplinarité arts/science/technologie semble prendre davantage de place.

Place de la professionnalisation

La professionnalisation est abordée en premier par la politique de stages du master, puis par une présentation d'objectifs de « savoir-faire », « savoir-être » et une « réflexion sur les métiers ». Les objectifs de la formation en termes de compétences professionnelles sont assez riches et crédibles. Le dossier distingue savoir-faire et savoir-être, sans toutefois que l'on comprenne exactement en quoi certains items relevant, selon le rapporteur, de savoir-être, ne seraient pas du savoir-faire (« connaître les règles applicables à la (re)production des documents », « savoir utiliser et sélectionner une base documentaire », « savoir analyser et exploiter les résultats d'études », etc.).

Quant à la réflexion sur les métiers, l'équipe connaît bien les mutations politiques, sociales, culturelles et celles qui concernent l'aménagement du territoire : mutations des pratiques, mutations des usages, mutations des politiques de développement du territoire, mutations professionnelles, etc. Au-delà de quelques propos généraux, parfois assez vagues, le rapport liste ces mutations avec une certaine justesse.

En revanche, la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) est absente : elle serait « en cours d'élaboration ». Ceci constitue un point faible.

Place des projets et des stages
<p>La politique de stages est clairement énoncée et bénéficie des nombreux partenariats de la formation. Il existe une grande disparité des offres (et/ou incitations) de stage, selon les spécialités, voire les parcours. Globalement, la durée des stages en M1 est de un à trois mois. Les stages en M2 sont plus longs, jusqu'à six mois. Incidemment, on s'étonnera d'un stage aussi long dans un format de semestrialisation. Tous les stages sont conventionnés. Chaque stagiaire bénéficie d'un co-encadrement, dans l'établissement d'accueil et au sein de la formation (par un PAST). Les modalités de suivi sont conformes : visites, points d'étape. Certaines formations sont aussi en contact avec le SUIO (service universitaire d'insertion et d'orientation) d'AMU, notamment pour permettre des stages pendant une année d'interruption d'études. L'évaluation se résume au rapport de stage, et pour certaines spécialités, à des soutenances. Au final, la politique de stage, même si elle est différente d'une spécialité à l'autre, est parfaitement intégrée dans la formation.</p>
Place de l'international
<p>La place de l'international est forte, notamment en raison du master bi-national Master & PhD Track (médiation culturelle en Art / Kulturvermittlung). Pour ce parcours, 50 % des cours ou séminaires sont en langue française, et 50 % en langue allemande.</p> <p>Pour les autres parcours, il existe des accords internationaux avec des universités et des laboratoires en Europe (Allemagne, Espagne, Italie), en Amérique du Nord (Québec, Dallas-USA) ou Amérique du Sud (Brésil). On remarquera la relative absence d'échange avec les universités du pourtour méditerranéen.</p> <p>Entre un quart et un tiers des étudiants sont des étudiants étrangers, notamment en raison du master bi-national. En revanche, le dossier n'apporte aucun chiffre sur la mobilité sortante, ni sur la mobilité à l'international des enseignants-chercheurs.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Les conditions de recrutement sont très satisfaisantes : entretiens avec dossier de candidature, présence de professionnels aux jurys, dispositif de parrainage des étudiants, enseignants référents. Ce recrutement par sélection est légitime dans une formation en art par l'art. L'attention est portée aussi sur le projet professionnel, le tout dans le souci d'éviter une erreur d'orientation.</p> <p>La remise à niveau (que l'on peut estimer inutile, au regard du mode de recrutement) est proposée dans certaines spécialités. En revanche, l'accompagnement à la réussite se résume à une « parcours d'enseignement progressif », ce qui ne saurait constituer un dispositif spécifique, mais une évidence pédagogique.</p> <p>Pour le reste, les étudiants sont suivis par un enseignant-référent (le responsable de la formation).</p> <p>Les passerelles entre les spécialités sont mentionnées, mais sans détail permettant d'évaluer leur volume et leurs modalités.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>La formation est organisée en quatre semestres en présentiel et stages.</p> <p>Les contrats d'apprentissage sont très rares (un à deux par an).</p> <p>Le nombre d'étudiants en formation continue est en constante progression (3, 6, 9, 15), soit en 2015-2016 plus de 5 % de l'effectif global : ce chiffre est significatif. Les étudiants en reprise d'études sont dans une progression et un volume sensiblement identiques.</p> <p>Les VAE (validations d'acquis de l'expérience) sont rares ou absentes.</p> <p>Des dispositifs pédagogiques adaptés aux étudiants en situation de handicap sont proposés.</p> <p>L'enseignement des langues passe par des fonctionnements en laboratoire ou à distance.</p> <p>Concernant la place du numérique, elle apparaît dans l'offre de formation sur certaines spécialités (<i>Création et gestion de l'image numérique</i>, une UE en « Musique-musicologie »). Dans ce cas, de nombreux ateliers forment les étudiants à différents logiciels ou outils numériques plaçant la formation dans un bon niveau d'ouverture aux nouvelles technologies. Mais on relève là encore une grande disparité entre les parcours.</p> <p>Le dossier mentionne la nécessité de recruter du personnel qualifié dans la maintenance des matériels numériques.</p>

Evaluation des étudiants
<p>Les modalités de délivrance des crédits ECTS (european credits tranfert system) sont tout à fait conformes. L'organisation des jurys est bien structurée. On notera en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une évaluation formative (« travail à la maison ») et une évaluation terminale ou contrôle continu, - l'absence de compensation d'un semestre à l'autre, - une soutenance de mémoire en M2 (pas en M1) en juin ou à l'automne (en raison des stages) : ce point devrait être entendu par l'université comme une spécificité des formations en art, notamment en raison des stages lors des festivals d'été.
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Il est mentionné l'existence de « fiches ADD » (annexes descriptives aux diplômes) mais aucun « supplément au diplôme » n'a été joint au dossier.</p> <p>Le dossier est assez obscur sur cet item, et donc difficile à analyser. Au final, il semblerait que la formalisation du suivi de l'acquisition des compétences semble nouvelle pour la formation : le dossier mentionne d'ailleurs en conclusion de cet item une « étude de la mise en place d'une commission de réflexion sur le « suivi des compétences », interne à chaque spécialité... ». Ceci constitue un point faible.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le dernier suivi réalisé par l'OVE (Observatoire de la vie étudiante) d'AMU date de 2012-2013, avec 65 répondants sur 84 diplômés. Le taux d'insertion en 2015 des diplômés en 2013 est satisfaisant (de l'ordre de 84 %) mais avec un taux de CDD (contrat à durée déterminée) important (56 %), et <i>grosso modo</i> à parité entre le secteur public, le secteur associatif et le secteur privé, et avec des emplois localisés à 54 % en région PACA.</p> <p>Le suivi est donc satisfaisant, l'enquête précise notamment les emplois occupés.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>L'organisation des conseils de perfectionnement est conforme. L'autoévaluation se fait par le guide « EFEE » (Évaluation des formations et des enseignements par les étudiants).</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Volonté de réformes, avec des projets déjà avancés dans la perspective du nouveau quinquennat.
- Politique de stage en phase avec le tissu institutionnel régional.
- Nombre important d'étudiants internationaux (entre un quart et un tiers des effectifs).
- Nombres d'étudiants en formation continue et en reprise d'études en progression.

Points faibles :

- Très faible tronc commun entre les différentes spécialités.
- La place des doctorants et des ATER dans l'équipe pédagogique, très faible, le nombre de poursuite d'études en doctorat également assez faible (en partie en raison de l'absence de financement de thèse).
- Absence de fiche RNCP.

- Aucun supplément au diplôme.
- Prise en compte tardive des mutations des outils numériques.
- Absence de suivi de l'acquisition des compétences.

Avis global et recommandations :

Dans un contexte culturel assez favorable au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence, cette mention offre une ouverture disciplinaire assez large (théorie et pratiques des arts plastiques, image numérique, film documentaire, cinéma-audiovisuel, musique, études théâtrales, médiation culturelle de l'art), mais qui conduit à une certaine hétérogénéité dans sa construction. Les cinq spécialités sont très identifiées et ne se rencontrent pratiquement jamais. L'équipe pourrait interroger la coexistence pas totalement cohérente de spécialité en médiation de l'art et des spécialités artistiques (théorie et pratique). L'équipe devra également anticiper la reconfiguration probable de l'offre de formation à la suite notamment de la création de l'UMR Arts/sciences.

L'équipe semble consciente des nécessités de réforme, en rapport aux mutations contemporaines des pratiques artistiques et des contraintes économiques : plusieurs pistes sont évoquées. Ces réformes devraient davantage tenir compte des mutations technologiques en cours, et devraient également s'appuyer sur des outils de suivi d'acquisition des compétences.

Le dossier mentionne la contrainte imposée par les tutelles quant aux recrutements des professionnels dans le monde de la culture. Sans que le dossier n'entre dans le détail, on comprendra et confirmera qu'il s'agit d'un problème récurrent dans les formations en art (à savoir l'incompatibilité du statut des intermittents du spectacle avec le statut de chargé de cours, par exemple), problème que les tutelles devraient prendre en compte, au risque de fragiliser ces formations.

Observations de l'établissement

Le Président de l'université

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département d'Évaluation des
Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation
des experts HCERES sur les formations
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS
Tél : 04 42 17 27 31
nathalie.almeras@univ-amu.fr

Pièce(s) jointe(s) : 1 document

Marseille, le lundi 24 avril 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les formations et les champs de formations.

Comme demandé dans ledit mail, nous vous faisons part de nos observations dans le document joint.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Yvon Berland



Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)

Master

**N° du rapport HCERES :
418425**

**Intitulé de la formation :
Arts**

Avril 2017

**Observations émises en réponse
au rapport du
HCERES (vague C)**

Rubrique	Réponse
-----------------	----------------

Présentation de la formation	
Présentation de la formation	<p>Le rapport dit la spécialité « Musicologie », puis désigne celle-ci par le libellé « musique ». En fait, et comme le précise le Bilan HCERES remis pour expertise, il faut parler de la spécialité « Musique et musicologie ».</p> <p>Le rapport parle de « parcours » d'un double diplôme Hildesheim/AMU. Le Bilan remis ne parle pas de « parcours », mais d'un Master Bi-national franco-allemand. Au mieux doit-on parler de programme franco-allemand.</p> <p>Le rapport parle de cinq spécialités. Le bilan en nomme quatre, sauf à considérer que la spécialité Arts du spectacle qui regroupe les études audio-visuelles et les études théâtrales, puissent être considérées comme deux spécialités.</p>

Analyse	
Objectifs	<p>Le rapport pointe une « disparité » entre les « parcours ». Si le mot parcours s'applique aux champs professionnel et recherche, il est légitime d'avoir une diversité (et non une disparité) puisque cela renvoie à des formations aux pratiques singulières.</p> <p>Concernant la « confusion » entre Connaissance et Compétences, le bilan communiqué pour expertise, propose deux tableaux synthétiques (de la page 3 à 10) qui développent et distinguent clairement les deux.</p> <p>Le rapport souligne que les débouchés professionnels sont « crédibles ». L'emploi de cet adjectif est pour le moins surprenant. Le bilan s'est appuyé sur les données du ministère de la Culture, entre autres.</p>

<p>Organisation</p>	<p>Le rapport pointe un « dossier peu lisible », c'est l'un des effets de la synthèse subordonnée à des contraintes rédactionnelles afin d'alléger le temps de lecture des experts. De fait, si le rapport est « ardu », c'est qu'il présente une mention qui abrite 4 spécialités et pas moins de dix parcours, comprenant entre autres, un programme franco-allemand.</p> <p>Le rapport s'inquiète de neuf parcours annoncés, déclinés ensuite en dix parcours. Comme le rapport l'explique, cela tient à l'évolution de la spécialité Musique et musicologie qui, jusqu'en 2015, était composée de deux parcours (recherche et professionnel), pour ensuite revenir à un parcours indifférencié. Annoncer neuf parcours relevait donc de l'existant, quand ultérieurement souligner dix parcours relevait du souci d'un historique.</p> <p>Le rapport évoque l'avenir de la Mention et synthétise le bilan en parlant de « fusion des spécialités Etudes théâtrales et Médiation Culturelle de l'art ». Le bilan soumis à expertise parle lui de « fusion et mutualisation » des parcours recherche d'études théâtrales et de médiation culturelle de l'art dans la prochaine habilitation. Il n'est aucunement question de réduire le nombre de spécialités (futurs parcours type dans la prochaine habilitation)</p> <p>Par ailleurs, le rapport entretient une confusion sur le nombre de spécialités puisqu'il fait d'Etudes théâtrales une spécialité. Ce qui revient donc à faire également de Cinéma et études audiovisuelles une autre spécialité. D'où la confusion puisque le bilan parle lui de quatre spécialités.</p> <p>Si le rapport souligne la restructuration de la spécialité Musique et musicologie (qu'il nomme tantôt Musique, tantôt Musicologie : ce qui tend à produire des confusions), il omet de souligner d'autres restructurations, notamment celle du rapprochement avec les Ecoles d'Arts de l'ERAC et de la FAI-AR qui sont très lisiblement signalées.</p>
<p>Positionnement dans l'environnement</p>	<p>Le rapport dit que « l'argument du monopole de la mention en Région PACA et dans le sud Est de la France n'est guère recevable ». De fait, ce n'est pas « recevable » car le bilan ne dit pas cela, mais parle seulement d' « unique formation polyvalente ».</p> <p>Sur la proximité d'Avignon qui pourrait être problématique, rappelons que le master d'Avignon « Médiation de la Culture et des patrimoines muséocom, expositions, cultures numériques, touristes » (cf. Préconisation du rapport HCERES) et non comme le rapport le nomme « Master Médiation de la culture et du patrimoine », est en 71ème section (information et communication) et n'a, pas plus dans les contenus épistémologiques et les finalités professionnelles, de rapports avec l'offre de formation d'Aix-Marseille université.</p> <p>Le rapport souligne le manque d'informations sur le projet Turbulences qu'il présente comme « un nouvel outil de travail transversal », tout en reconnaissant qu'il devrait « enrichir la formation ». Ce n'était pas le lieu du bilan de présenter le projet Turbulences puisqu'il s'agissait de parler de l'existant. L'information est donnée pour information et sera développée lors de la prochaine expertise puisque l'occupation et le projet Turbulences seront effectifs.</p> <p>Le rapport omet, quand il évoque l'articulation de la formation de master à la recherche, de souligner les différents partenariats concrets qui concernent l'international.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>Le rapport s'inquiète de la visibilité des doctorants chargé d'enseignement. Evoquant les nombreux intervenants qui soutiennent les équipes de titulaires, nous n'avons pas décliné leur nombre. A titre d'information, une dizaine <i>a minima</i>. De même que le bilan souligne la présence de deux ATER, et non un comme le dit le rapport.</p> <p>Comme l'expertise le souligne justement, l'ensemble des équipes pédagogiques des formations s'inquiète du recrutement des professionnels de la culture dont les statuts sont difficilement compatibles avec les règles juridiques des établissements universitaires. La fragilisation des formations est un fait.</p>

<p>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</p>	<p>Pour ce qui concerne la faible poursuite d'étude en troisième cycle, le LESA accueille environ 70 doctorants (cf. p. 23 du bilan). Ce qui, aux dires des responsables de l'Ecole Doctorale ED 354, est le plus important contingent de doctorants de tous les laboratoires liés à l'UFR ALLSH. Quant à leur origine (inscrits venant de la formation ou extérieurs à la formation), l'articulation théorie/pratique de la Mention de Master Arts, le faible taux d'échec (5 %), permettent une inscription professionnelle forte, là où le financement du doctorat est plus aléatoire.</p>
<p>Place de la recherche</p>	<p>Le rapport, quand il évoque la recherche, omet totalement et curieusement le développement d'une mise en réseau de la Recherche sur le plan national et international. Eléments qui sont signalés dans le bilan à plusieurs reprises et précisés (programme de recherche, co-tutelle de thèse, collège doctoral, programme postgraduate... avec les universités de Porto alegre (Brésil), l'université libanaise de Beyrouth, l'université de l'UQAM, etc.).</p> <p>La préconisation qui invite les membres du LESA à rejoindre une UMR Arts/Sciences (ce que certains ont choisi) n'est pas recevable puisque les différents programmes de recherche du LESA ne convergent pas vers cette thématique. La production artistique contemporaine ne se résume pas à « une interdisciplinarité Arts/Sciences/Technologie » comme le suppose l'expertise. Notons par ailleurs, que l'UMR est, en l'état, une FRE qui tend à devenir une UMR.</p> <p>Le rapport introduit une nuance sur la légitimité de la spécialité de Médiation culturelle de l'art à figurer en 18^{ème} section, avant de lui reconnaître. Je cite: « bien que moins évidente mais légitime ». On peut s'étonner d'une nuance produite qui finalement est abandonnée pour assurer la légitimité de Médiation culture de l'art en 18^{ème} section. Rappelons que Médiation Culturelle de l'art est pour partie une spécialité qui a pour objet de penser la relation des publics à des formes esthétiques (Esthétique est en 18^{ème}, cf. descriptif du CNU).</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Le rapport s'étonne de l'absence de fiche RNCP dans le bilan, et précise que « ceci constitue un point faible ». L'établissement n'a pas éditorialisé de fiches RNCP actualisées. Elles ne pouvaient donc pas être présentées, sauf à présenter les anciennes fiches dont nous disposons et qui sont disponibles.</p>
<p>Place des projets et des stages</p>	<p>Le rapport dit « incidemment, on s'étonnera d'un stage aussi long » en évoquant la place des stages longs au dernier semestre du M2. L'objectif de formation et de professionnalisation, que le rapporteur juge dans la rubrique précédente « riche et crédible », peut lui permettre, accessoirement, de voir dans la durée du stage, l'argument qui lui permet de recourir aux deux adjectifs valorisant la formation et ses enjeux. C'est également à cet endroit que se distingue « savoir-être » et « savoir-faire ». Le premier relevant de l'insertion dans le monde du travail et la communauté, le second de la maîtrise professionnelle.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Le rapport fait tenir l'ancrage à l'international au Coursus franco-allemand Hildesheim/AMU, Master/PhD Track. Soit. Il omet, alors que les informations lui ont été données, de signaler précisément les programmes de recherches avec d'autres universités à l'international (notamment l'université libanaise, et l'université d'Alexandrie pour ne citer que des universités de l'autre rive de la Méditerranée).</p> <p>Le rapport dit, à propos du programme franco-allemand, que « pour ce parcours 50% des cours ou séminaires sont en langue française, et 50% en langue allemande ». C'est une erreur de lecture. En revanche, ce qui aurait pu être relevé, c'est que les étudiants qui suivent ce programme M1 et M2 sont en mobilité sortante pendant 1 an dans le pays partenaire. De ce point de vue, on peut imaginer un 50/50, (Une année de français pour les allemands, et réciproquement). Ce qui est signalé également, c'est l'aide de l'UFA (2000 euros) pour créer des cours de soutien linguistique (cf. p. 30 du bilan).</p>

Suivi de l'acquisition de compétences	Le suivi de l'acquisition des compétences est assuré par les équipes pédagogiques et l'accompagnement tout au long de la formation et des stages. La formalisation de ce suivi est en cours comme le signale le bilan et comme le reprend le rapport d'expertise.
Suivi des diplômés	Le rapport juge satisfaisant le taux d'insertion : 83 %. « Satisfaisant » est pour le moins une sous évaluation qui ne trouve de justification que dans le type de contrat (CDD) 56%. Le rapport aurait pu développer en s'inquiétant de la nature des emplois du secteur culturel et artistique qui, par nature, relève de l'intermittence, par exemple.

Conclusion de l'évaluation

Points forts	Si le rapport est attentif à la « volonté de réformes » affirmée pour la prochaine habilitation, qu'il pointe comme positif avec la politique de stage, le nombre d'étudiants en mobilité et la place faite à la formation continue ou en reprise d'études; il aurait été juste également de souligner, <i>a minima</i> , le développement à l'international des spécialités, le développement du numérique, le rapprochement contractuel (conventions de partenariat) avec les écoles d'art régionales, la cohérence de la mention de master qui repose sur quatre spécialités et dix parcours, la constance des effectifs (240 étudiants) qui sont le signe d'une reconnaissance évidente, le taux d'insertion professionnelle (83 %) dans un secteur d'activité sociétale fragilisé.
Points faibles	Quant aux points faibles, le rapport souligne l'existant et ne relève pas que le bilan, sur les items perspective, points à améliorer, s'est engagé à des évolutions qui, dans la prochaine habilitation, reprendront pour partie les préconisations de l'HCERES, eu égard aux moyens qui seront à disposition.
Avis global et recommandations	<p>« Dans un contexte culturel assez favorable au sein de la métropole Aix-Marseille Provence »... c'est pour le moins étonnant que le contexte soit jugé « assez favorable » quand nombre d'acteurs locaux juge ce contexte en crise, y compris en PACA.</p> <p>« L'hétérogénéité de la construction de la mention de Master Arts » est pointée comme un point faible. Soit, disons que les enseignants-chercheurs en charge de ces formations pensent plutôt « l'hétérogénéité » comme un enjeu lié à la diversité et la pluralité des pratiques, des modes de productions, des approches et donc des connaissances et compétences à acquérir.</p> <p>La question de la mutualisation évoquée dans le rapport paraît juste et injuste. Juste, parce que le bilan n'a peut-être pas donné suffisamment d'éléments pour mesurer celle-ci. Injuste, car en définitive, de nombreux cours sont ouverts (au choix ou obligatoires) aux étudiants qui viennent des différentes spécialités, e qui produit une mixité disciplinaire à l'intérieur des cours. Mais là encore, eu égard aux contraintes rédactionnelles, il fallait oublier de tout dire.</p> <p>A juste titre, le rapport souligne que l'ensemble des intervenants dans la mention ont à coeur de trouver les modes d'évolution de la mention. Réformer et adapter sont de fait, comme écrit dans le bilan, une constante et un mouvement qui s'appuie sur l'audit et la présence des professionnels dans la mention.</p> <p>A juste titre, la migration de la spécialité Musique et musicologie vers l'UFR de Sciences induit une transformation de la mention de Master Arts.</p> <p>Enfin nous partageons l'expertise HCERES qui attire l'attention de nos tutelles sur l'enjeu du recrutement de professionnels au sein de nos formations. De fait, c'est un point capital et essentiel.</p>